



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal en date du 24 avril 2026

Convocation en date du 10 avril 2026

DÉLIBÉRATION n° 2026-04-24-001

Objet : Approbation du compte de gestion du budget principal communal pour l'exercice 2025

Rapporteur : M. Arnaud BAVAY - maire

Présidence : M. Arnaud BAVAY

Secrétaire de séance : Mme Élodie CHAMBON

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 15

Membres présents : 13

M. Arnaud BAVAY – M. Olivier DEMAGNY – Mme Marie-Claire SÉNÉCAUT – M. Alain JACQUEMART – Mme Marie-Line HUBERT – Mme Sylvie MERESSE – M. Pascal MAIRESSE – Mme Élodie CHAMBON – Mme Doriane POTTIEZ – M. Guillaume MERESSE – Mme Corine SAUVAGE – M. Vincent BRABANT – Mme Sandrine VANLOO.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 2

M. Pascal ROBIQUET donne pouvoir à M. Arnaud BAVAY

M. Eddie DUHOUX donne pouvoir à Mme Marie-Line HUBERT

Membres absents excusés : 0

Le rapporteur :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT

Considérant que le receveur municipal a repris, dans ses écritures, l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice considéré et sur l'exécution budgétaire en ce qui concerne les différentes sections et leur valeurs inactives,

Soumets à adoption les dispositions suivantes :

Le receveur municipal a établi le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2025 comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	914 265,63	3 781 097,63	4 695 363,26
Titres de recette émis (b)	391 664,36	3 433 197,47	3 824 861,83
Réductions de titres (c)		27 418,20	27 418,20
Recettes nettes (d = b - c)	391 664,36	3 405 779,27	3 797 443,63
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	914 265,63	3 780 000,00	4 694 265,63
Mandats émis (f)	318 368,32	3 570 310,45	3 888 678,77
Annulations de mandats (g)		162 863,51	162 863,51
Dépenses nettes (h = f - g)	318 368,32	3 407 446,94	3 725 815,26
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	73 296,04		71 628,37
(h - d) Déficit		1 667,67	

DELIB – 2026-04-24-001

Page 2 sur 2

Soit un excédent global de l'exercice 2025 d'un montant de 71.628,37 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2025.

Le conseil municipal, sur rapport et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver le compte de gestion du budget principal communal pour l'exercice 2025, établi par le receveur municipal**

Adopté à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire, par publication et dépôt au contrôle de légalité

En date du :

Conformément aux articles R421-1 à 5 du Code de Justice Administrative ; la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification – ou de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Le Maire de la commune peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai du recours contentieux

Pour Copie Conforme,
Hordain, le 27 avril 2026

Le Maire,
Arnaud BAVAY.

